

Tous les individus peuvent-ils suivre leur nature ?

C'est, observons-le, une loi universelle de la nature que nul ne renonce à ce qu'il juge être bon, sinon par espoir d'un bien plus grand ou par crainte d'un dommage plus grand, ni n'accepte un mal, sinon pour éviter un mal pire ou par espoir d'un plus grand bien. C'est-à-dire chacun, de deux biens, choisira celui qu'il juge être le plus grand, et de deux maux celui qui paraîtra le moindre. Je dis expressément celui qui au choix lui paraîtra le plus grand ou le moindre ; je ne dis pas que la réalité soit nécessairement conforme à son jugement. Et cette loi est si fermement écrite dans la nature humaine qu'on doit la ranger au nombre des vérités éternelles que nul ne peut ignorer. Elle a pour conséquence nécessaire que personne ne promettra sinon par ruse d'abandonner quelque chose du droit qu'il a sur tout, et que personne absolument ne tiendra la promesse qu'il a pu faire, sinon par crainte d'un mal plus grand ou espoir d'un plus grand bien. Pour le faire mieux entendre, (...) supposons que sans intention de fraude, j'ai promis à quelqu'un de m'abstenir pendant vingt jours de pain et de tout aliment et qu'ensuite je vois que j'ai fait une promesse insensée et que je ne puis la tenir sans le plus grand dommage ; puisque, en vertu du Droit Naturel, de deux maux je suis tenu de choisir le moindre, je peux d'un droit souverain manquer de foi à ce pacte et faire que ce qui a été dit, soit comme s'il n'avait pas été dit. Et cela m'est loisible, dis-je, suivant le Droit Naturel, soit que, par une raison vraie et certaine, je vois que j'ai mal fait de promettre, soit que par une opinion je croie le voir : dans les deux cas en effet, que je le vois vraiment ou fausement, je craindrai le plus grand mal et m'efforcerai par tout moyen de l'éviter, comme il est institué par la Nature.

Spinoza, *TTP*, XVI, §6 (p.71)

ÉTÉOCLE. — Ah! race furieuse, si durement haïe des dieux! Ah! race d'Œdipe — ma race! — digne de toutes les larmes! Hélas! voici accomplies aujourd'hui les malédictions d'un père! — Mais il ne convient ni de pleurer ni de se plaindre, de peur de faire naître des lamentations plus lourdes à mon front. Pour ce Polynice — vraiment si bien nommé ! — nous saurons bientôt jusqu'où se réalisera son emblème, et, si, pour le ramener, il suffira de lettres d'or ciselées sur un bouclier, flux d'insolence d'un cœur en délire. Si la vierge, fille de Zeus, la Justice, était dans ses actes et dans son âme, cela pourrait être. Mais jamais encore, ni le jour où il s'évada des ténèbres du sein maternel, ni quand il grandissait, ni quand il entra dans l'adolescence, ni quand se formait en touffes le duvet sur son menton, la Justice ne l'a honoré d'un mot ; et ce n'est pas, je pense, au moment où il meurtrit la terre de ses pères, qu'elle peut être à ses côtés — ou elle serait alors entièrement infidèle à son nom, cette Justice qui s'associerait à un homme dont l'audace ne recule devant rien. Voilà en quoi j'ai foi, et c'est moi-même qui irai me mesurer avec lui. Quel autre serait donc plus qualifié? Roi contre roi, frère contre frère, ennemi contre ennemi, j'engagerai le combat avec lui. Allons! qu'on m'apporte aussitôt mes cnémides, défenses des pierres et des javelines.

LE CORYPHÉE. — Non, à le plus cher des hommes, fils d'Œdipe, ne deviens pas, dans ta colère, semblable à celui qui parle un si criminel langage. C'est assez que les Cadméens en viennent aux mains avec des Argiens : de ce sang on peut se purifier. Mais le meurtre de deux frères, tombés sous des coups mutuels, c'est là une souillure qui ne vieillit pas.

ÉTÉOCLE. — Supporter un malheur que n'accompagne point la honte, soit ! puisqu'il n'est point d'autre profit qui demeure chez les morts. Mais aux malheurs qui sont aussi des hontes tu ne saurais promettre un beau renom !

Eschyle, *Les Sept contre Thèbes*, v.646-694